



Contrat de travail de droit public

Par **bobole**, le **10/04/2008 à 18:37**

salut, j'espère que vous allez pouvoir m'aider. Je travaille dans une collectivité en tant que contractuel (deux années) sur un programme financé par la l'europe. j'ai été reconduit, puisque les financements ont permis de retravailler sur le même programme, il s'agit là d'une continuité du programme. toutefois, j'avais un contrat de deux années, là j'ai repris sans contrat ni même un avenant au contrat. quels sont les conséquences si il y a sur la collectivité et moi même. merci d'avance